

combattant dont a parlé l'honorable député de Nanaïmo aurait droit à son crédit de rétablissement et à ses gratifications.

M. MUTCH: S'il en fait la demande au cours des dix années.

L'hon. M. GREGG: Avant l'expiration de la période de dix ans, que nous établissons maintenant. Ainsi, nous sommes présentement à élaborer, dans le service du génie, un programme qui permettra aux officiers suivant des cours de génie aux universités de compléter ces études dans le service même. En outre, on institue des classes que pourront fréquenter les hommes de troupe.

M. PEARKES: C'est là une toute autre question.

M. ROSS (St. Paul's): J'imagine que je vais enfreindre le Règlement. Ayant écouté une partie du débat qui s'est déroulé, je crois que la proposition peut être pratique. Nous éprouvons beaucoup de difficulté à l'heure actuelle à recruter des volontaires pour la marine, l'armée et l'aviation. Nos effectifs ne sont pas au complet. Dans les circonstances présentes, le Canada devrait prendre des dispositions en vue de pouvoir se défendre. A mon sens, nous devrions avoir au Canada, actuellement un plan de formation facultative accessible à tous. J'ignore quelle période de temps on devrait fixer, peut-être un an ou un an et demi. Au cours de cette année ou de ces dix-huit mois, tous auraient le loisir de suivre les cours d'instruction. Il ne s'agit pas de conscription, ni de quoi que soit du genre. Nous devrions enrôler dans la marine, l'armée et le corps d'aviation des jeunes gens qui ont terminé leurs études secondaires ou, peut-être, ceux qui ont terminé leur première année universitaire. Je déclare au ministre, qui est au courant des questions d'enseignement, qu'il serait peut-être sage de laisser un jeune homme fréquenter l'université pendant un an, d'en sortir pour gagner sa vie, puis d'y retourner. Cette méthode lui permettrait d'apprendre la signification des mots "gagner sa vie".

Nous devrions, à mon sens, arrêter quelque plan de défense du Canada et fournir aux engagés volontaires, pendant leur période de formation, des cours semblables à ceux qu'ils recevraient à l'école secondaire ou à l'université. Ils pourraient ainsi faire leur première année en arts ou en sciences. Qu'on leur accorde, à cet égard, quelque chose qui en vaille la peine. Semblable initiative coûtera cher, c'est entendu, mais cela nous permettra d'obtenir les volontaires dont le Canada pourra avoir besoin pour sa défense. Je répète qu'il s'agit là d'un service facultatif.

[L'hon. M. Gregg.]

Un des principaux motifs pour lesquels j'ai soulevé cette question ce soir, c'est que la menace du communisme pèse actuellement sur le Canada. Le pays doit donc s'assurer le plus tôt possible une armée de loyaux sujets, qui sauront faire face à toute activité subversive. Il nous faut des citoyens prêts à se porter à la défense de leur pays. Il ne s'agit pas ici de volontaires prêts à défendre leur patrie en dehors de son territoire en temps de guerre. Nous savons, en effet, que, s'il surgissait une guerre, chaque homme, chaque femme et chaque enfant se jetteraient dans la mêlée pour défendre le Canada.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: A l'ordre! L'honorable député avait raison de dire qu'il enfreindrait le Règlement. Le comité est actuellement saisi de la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi sur la réadaptation des anciens combattants en étendant l'application des dispositions relatives aux allocations à l'égard des personnes sujettes à la loi.

J'espère que l'honorable député limitera ses observations au projet de résolution.

M. ROSS (St. Paul's): Je suis d'avis que...

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député enfreint le Règlement en étudiant des questions dont le comité n'est pas saisi. Il a reconnu lui-même que ses observations ne seraient pas pertinentes. Il ne devrait pas continuer ses remarques lorsqu'il les sait contraires au Règlement. J'espère qu'il s'en tiendra au projet de résolution.

M. ROSS (St. Paul's): La résolution vise à étendre la formation professionnelle. C'est bien là, je crois, son objet.

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: L'honorable député a-t-il le projet de résolution sous les yeux?

M. ROSS (St. Paul's): Non.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: J'ai donné lecture de la résolution à l'honorable député et j'espère qu'il ne s'en écartera pas.

M. GREEN: Le ministre pourrait-il aborder quelques-uns des points qui ont été soulevés pendant que l'Orateur était au fauteuil?

M. ROSS (St. Paul's): Je n'en ai plus que pour quelques instants. Je crois m'être exprimé bien clairement. J'estime que la loi devra être remaniée de façon qu'elle soit applicable dans les cas dont j'ai parlé. Il me semble que mon idée a du bon, et qu'en temps de malaise notre pays devrait pouvoir compter sur la loyauté des citoyens. Par conséquent, si un grand nombre de ces hommes pouvaient être amenés à accepter le service universel volontaire pour un an...